

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 19 novembre à dix-huit heures, les représentants communaux de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelais se sont réunis à la Salle polyvalente de Bouelles, sous la présidence de Monsieur Dany MINEL.

PRESENTS :

Commune d'AUVILLIERS : Jean-Marie DESTOOP ; Commune de BOUELLES : Gilles COBERT, Achille LENORMAND ; Commune de BULLY : Hervé KROPFELD, Gérard GROMARD ; Commune de CALLENGEVILLE : Philippe PELTIER ; Commune d'ESCLAVELLES : André VIEUXBLED, Denis GUEVILLE ; Commune de FESQUES : Antoine COCAGNE, Guy LUCAS ; Commune de FLAMETS FRETILS : Jean MINEL, Michel BAJARD ; Commune de FRESLES : Patrick LEVEQUE, Sylvain LEVON ; Commune de GRAVAL : Laurence DESREUMAUX, Xavier BOURGUIGNON ; Commune de LUCY : Christophe VIEUXBLED, Laurent LERMECHAIN ; Commune de MASSY : Didier DUCLOS, André DELMAS ; Commune de MENONVAL : Gérard BONNET DE VALLEVILLE ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Dany MINEL, Brigitte CAUVET ; Commune de MORTEMER : Daniel VAN HULLE, Hervé LEFEBVRE ; Commune de NESLE HODENG : Claude GALLAIS ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Xavier LEFRANCOIS, Bernard DUVAL, Gilbert BEUZELIN, Arlette DUPUIS, Raymonde LE JUEZ, Danièle VARLET ; Commune de NEUVILLE-FERRIERES : Gérard THULLIEZ, Hervé GUERARD ; Commune de QUIEVRECOURT : Philippe CHEMIN, Michel DROUET ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Caroline VERHAEGEN, Yves CREVEL ; Commune de ST MARTIN L'HORTIER : Manuel BEAUVAL, Franck LEROUX ; Commune de ST SAIRE : Willy LAMULLE , Maryse DUVAL ; Commune de STE BEUVE EN RIVIERE : Jean-Yves ANSELIN, Claude AUGUSTE ; Commune de VATIERVILLE : Daniel BENARD, Micheline HEUDE.

EXCUSES :

Commune d'AUVILLIERS : Frédérique HENRIET ; Commune de CALLENGEVILLE : Jean MICHEL donne pouvoir à Philippe PELTIER ; Commune de MENONVAL : Michel DEHEDIN donne pouvoir à Gérard BONNET DE VALLEVILLE ; Commune de NESLE HODENG : Christian PORTIER.

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 50

DELEGUES PRESENTS : 46

DELEGUES VOTANTS : 48

Rappel de l'ordre du jour :

- Fusion des Communautés de Communes
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour « l'extension » de la Maison de Santé
- Questions diverses

Monsieur le Président remercie Monsieur COBERT, maire de Bouelles de mettre à disposition la salle polyvalente pour ce Conseil Communautaire.

Après l'accueil par Monsieur le Maire de Bouelles, les élus communautaires respectent une minute de silence en mémoire des victimes des actes de terrorisme du 13 novembre dernier.

✓ Intervention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Londinières

Monsieur HUET, Président de la Communauté de Communes de Londinières vient exposer aux membres du Conseil Communautaire du Pays Neufchâtelais la volonté de sa collectivité de rester seule dans le cadre des fusions des Communautés de Communes.

En effet, le cadre de la loi NOTRe permet à cette Communauté de Communes de rester en l'état au vu des seuils de population et de densité à respecter.

Les élus du Pays Neufchâtelais délibéreront en cours de réunion sur le schéma de fusion.

✓ Approbation du dernier Conseil Communautaire

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

✓ Fusion des Communautés de Communes

Rappel

Par courrier du 25 septembre 2015 et suite aux réunions de bureaux du 3 et 24 septembre, à la consultation des maires du territoire, nous avons sollicité Monsieur le Préfet pour prendre en considération la position des élus de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois concernant les projets de fusion des intercommunalités.

- ⇒ **Respect des bassins de vie**
- ⇒ Population, nombre de communes et territoire raisonnables
- ⇒ **Respect de la position à vouloir rester en l'état de la Communauté de Communes de Londinières (seuil de 5 000 habitants avec densité inférieure à 30% de la densité nationale)**
- ⇒ Organisation de la fusion autour des Communautés de Communes de Saint Saëns-Porte de Bray et du Pays Neufchâtelois (soit environ 22 000 habitants) avec éventuellement ajout de quelques communes de la Communauté de Communes de Bosc d'Eawy concernées par le bassin de vie Neufchâtel en Bray/Saint-Saëns.

La carte proposée par le Préfet lors de la CDCI a été transmise aux Communautés de Communes, aux communes et autres regroupements, début octobre.

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois s'est positionnée sur un autre scénario plus conforme à ses orientations : une fusion des Communautés de Communes du Pays Neufchâtelois, de Saint Saëns – Porte de Bray et quelques communes de Bosc d'Eawy sans la Communauté de Communes du canton de Londinières (respect de la position unanime des élus des communes et de la Communauté de Communes de Londinières), soit environ 26 500 habitants et 49 communes.

Une rencontre entre les 4 présidents des Communautés de Communes concernées par le projet de schéma de Monsieur le Préfet et avec Monsieur Lefrançois, membre de la CDCI a eu lieu le mardi 10 novembre 2015. La volonté serait d'obtenir un avis unanime précisant les nouveaux contours de l'intercommunalité et en cas de départ de communes, leur rattachement à d'autres groupements.

Carte du projet de schéma proposé par Monsieur le Préfet (extrait du schéma départemental transmis début octobre 2015)

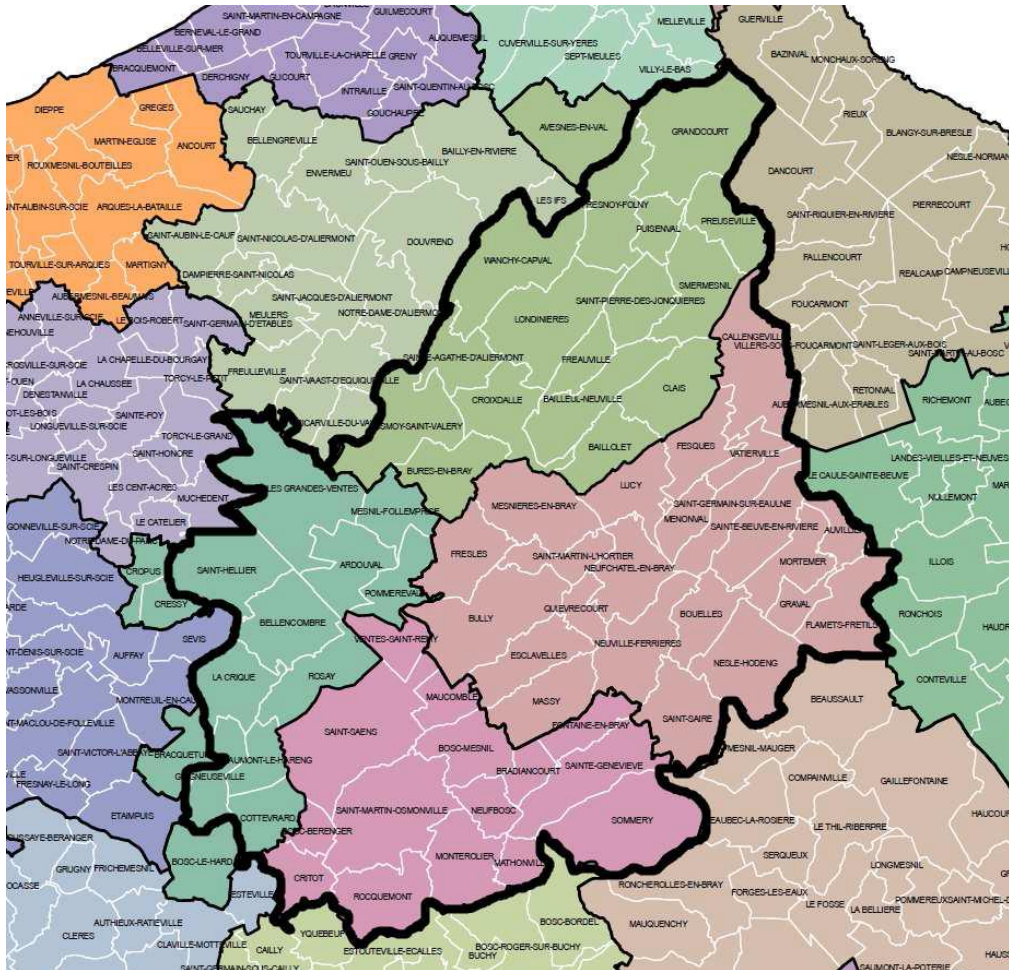


Tableau synthétique

EPCI	Population municipale	Population totale	Nombre de communes
CC du Pays Neufchâtelois	12 362	13 001	23
CC St-Saëns - Porte de Bray	8 927	9 073	15
CC de Londinières* Sans Avesnes-en-Val	5 251	5 385	16
Communes de la CC du Bosc d'Eawy : Ardouval, Beaumont-le-Hareng, Bellencombre, Cottévrard, Grigneuseville, La Crique, Les Grandes-Ventes, Mesnil-Follemprise, Pommeréval, Rosay et Saint-Hellier.	5 228	5 308	11
Total	31 768	32 767	65

Ville centre : Neufchâtel-en-Bray (5 065 habitants)

N.B. : densité démographique de la CC de Londinières : 26,7hab/km²

Informations transmises par la DRCLÉ (sera éventuellement réactualisé suite à la réunion du 10 novembre 2015) et complété par le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

Données financières 2014

	<i>CC du Pays Neufchâtelois</i>	<i>CC Saint-Saëns - Porte de Bray</i>	<i>CC de Londinières</i>	<i>CC Bosc d'Eawy</i>
Produits de fonctionnement	2 057 534	807 571	679 094	937 256
CAF brute	409 180	265 135	165 263	287 339
CAF nette	404 922	242 167	165 263	216 134
Régime fiscal	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes	Fiscalité additionnelle avec fiscalité de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Dotation d'intercommunalité	224 805 €	235 235 €	86 975 €	156 984 €
Dotation de compensation	15 047 €	11 690 €	108 €	786 €
DGF totale	239 852 €	246 925 €	87 083 €	157 753 €
Mode de financement du service des déchets	TEOM	REOM	TEOM	REOM
Potentiel fiscal par habitant	85,264325	59,142718	84,887408	76,640192

Potentiel fiscal moyen de la catégorie	131,042079	131,042079	131,042079	131,042079
Coefficient d'intégration fiscal	0,267165	0,315732	0,220028	0,318408
CIF moyen de la catégorie	0,317873	0,317873	0,317873	0,317873
Fonds de roulement (sans les budgets annexes) En €/hab	2 817 332 € 219 €	1 338 413 € 149 €	803 761 € 143 €	- -
Encours de la dette (sans les budgets annexes) Annuité de la dette Annuité en €/hab	16 000 € 4 000 € 0,3 €	343 000 € 77 000 € 9 €	611 000 € 0 € 0 €	565 000 € 98 000 € 13 €
Effectifs Agents titulaires Agents contractuels Contrats aidés	 9 6 5	 9 	 1 	 9

Nouvelles compétences obligatoires avec délais de mise en œuvre étalés d'ici 2020

- ⇒ **L'aménagement de l'espace** dont le PLU intercommunal sauf opposition des communes
- ⇒ **Actions de développement économique** intéressant l'ensemble de la communauté (création entretien des zones d'activités + politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire + promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, zones d'activités touristiques d'ici le 01/01/2017)
- ⇒ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- ⇒ **Collecte et traitement des déchets**
- ⇒ **Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations** (à compter du 01/01/2018)
- ⇒ **Assainissement** (à compter du 01/01/2020)
- ⇒ **Eau** (à compter du 01/01/2020)

Nouvelles compétences optionnelles (3 minimum? à choisir parmi 9) dès 2017

- ⇒ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ⇒ Politique du logement et du cadre de vie
- ⇒ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ⇒ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un CIAS.
- ⇒ **Création et gestion des maisons de services publics (d'ici le 01/01/2017)**
- ⇒ **Assainissement jusqu'au 01/01/2020**
- ⇒ **Eau jusqu'au 01/01/2020**
- ⇒ Politique de la ville (s'il y a un contrat de ville)

Autre problématique : l'instruction du droit du sol qui s'imposera à la plupart des communes dès le 1^{er} janvier 2017 (à l'exception de celles ne disposant pas de document d'urbanisme).

Pour information, la Communauté de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray devrait délibérer début décembre 2015.

Certains élus font mention du manque de concertation et des délais laissés aux collectivités pour s'engager dans une telle démarche, et de la perte de substance de leurs communes.

D'autres insistent sur le fait que la voix des élus locaux doit se faire entendre et sur le fait que ces fusions ne permettront peut-être pas de faire des économies d'échelle.

Monsieur le Président conclut en précisant que la meilleure des réponses à apporter est celle où la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois respecte la position des Communes et des Communautés de Communes.

Proposition :

Tenir compte des positions des Communautés de Communes et Communes vis-à-vis du projet de schéma :

Communauté de Communes de Londinières : souhait de rester seule

Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois : volonté de toutes les communes de rester solidaires dans la fusion

Communauté de Communes de Bosc d'Eawy

Beaumont le Hareng, Cottévrard, Grigneuseville : délibérations de se tourner vers les Portes Nord Ouest de Rouen,

Communauté de Communes de Saint Saëns – Porte de Bray

Sommery : souhait de se tourner vers Forges les Eaux : ? (CM fin novembre)

Critot : ? (CM le 19 novembre)

Bosc-Bérenger : ?

Rocquemont : ?

... : ?

Délibération :

Les membres de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois refusent à l'unanimité, le projet de schéma de Monsieur le Préfet et proposent un autre projet plus orienté sur les bassins de vie et qui prend en considération les souhaits des Communautés de Communes et des Communes comme suit :

Communauté de Communes de Londinières : Aucune commune

Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois : Toutes les communes

Auvilliers, Bouelles, Bully, Callengeville, Esclavelles, Fesques, Flamets-Frétils, Fresles, Graval, Lucy, Massy, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Mortemer, Nesle-Hodeng, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Quièvecourt, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Saire, Sainte-Beuve-en-Rivière, Vatierville.

Communauté de Communes de Bosc d'Eawy :

Ardouval, Bellencombres, La Crique, Les Grandes-Ventes, Mesnil-Follemprie, Pommeréval, Rosay, Saint-Hellier.

Communauté de Communes de Saint Saëns-Porte de Bray :

Bosc-Bérenger, Bosc-Mesnil, Bradiancourt, Critot, Fontaine en Bray, Mathonville, Maucomble, Montérolier, Neufbosc, Rocquemont, Sainte Geneviève en Bray, Saint Martin Osmonville, Saint-Saëns, Sommary, les-Ventes-Saint-Rémy.

Pour les communes figurant en italique, leur décision sera respectée sur présentation de leur délibération ; en cas d'absence de délibération, nous considérerons qu'elles souhaitent rester sur le territoire proposé par Monsieur le Préfet (schéma présenté en CDCI le 2 octobre 2015).

Les délibérations des communes seront annexées à cette délibération.

✓ Lancement de la maîtrise d'œuvre pour « l'extension » de la Maison de Santé

Le CLIC et la MAIA nous ont informés de leur fusion. Ils ont, en conséquence, besoin rapidement de locaux plus grands que ceux dont le CLIC dispose actuellement au sein de la Maison de Santé.

Des rencontres avec d'autres professionnels de santé sont en programmation (Ophtalmologistes, Hospitalisation A Domicile, ...).

Compte-tenu des délibérations concordantes du Centre Hospitalier et de la Communauté de Communes concernant l'acquisition des logements Route d'Aumale, et de la situation urgente du CLIC et de la MAIA, il conviendrait de lancer dès maintenant la mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci portera tant sur l'aménagement intérieur des locaux que sur une réflexion visant à améliorer les voies de circulation et le stationnement.

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de l'extension de la Maison de Santé et à signer tout document lié à cette affaire, notamment l'attribution du marché.

✓ Subvention à la recyclerie du Pays Neufchâtelois

Conformément aux orientations budgétaires et suite à l'ouverture de recyclerie en novembre 2015, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1500 € à Agir en Bray pour le lancement de la recyclerie de Neufchâtel en Bray.

Une visite sera organisée pour les élus prochainement. L'inauguration devrait avoir lieu en début d'année 2016.

✓ Remboursement des familles ayant payé l'intégralité de la carte de transport

Suite au paiement en direct de la carte de transport scolaire au tarif plein, auprès du Département de Seine Maritime, par certaines familles, il convient de pouvoir rembourser la part « Communauté de Communes » à ces familles.

Les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à rembourser aux familles du Pays Neufchâtelois fréquentant les établissements du Pays Neufchâtelois et ayant payé au Département l'intégralité de la carte de transport scolaire, la somme de 80 €.

Les noms et coordonnées de ces familles nous seront transmis par le Département.

✓ Représentant SDE 76

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine Maritime (SDE76) constitue une Commission Paritaire composée de membres du SDE76 et de membres des Communautés de Communes.

Les membres du Conseil Communautaire désignent, à l'unanimité, Monsieur le Président, Dany MINEL, pour siéger à cette commission paritaire du SDE76

✓ Questions diverses

Date et heure du prochain Conseil Communautaire : mardi 15 décembre 2015 à 18H00

Ordre du jour :

- choix de l'AMO pour la piscine intercommunale
- schéma de mutualisation

Un membre fait remarquer qu'un problème de car de transport scolaire récurrent depuis la rentrée scolaire de septembre n'est toujours pas résolu à ce jour. En effet, les enfants attendent leur car jusqu'à une demi-heure sur le parking des Tilleuls.

Le Département de Seine Maritime a été sollicité à de nombreuses reprises par la Communauté de Communes pour apporter une solution. Aucune réponse n'a, à ce jour, été formulée.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19H45